

Les syndicats ne veulent pas que ça change !

Le Journal de Quebec · 01 févr. 2024 · 6 · richard.martineau@quebecormedia.com

Vous connaissez La poupée qui fait non, la chanson de Michel Polnareff ?

J'en ai une autre à vous proposer : Le syndicat qui fait non.

Dès que quelqu'un propose une réforme, le syndicat dit Non !

Non non non.

Et non.

« On changera pas notre façon de faire, non ! »

EFFAÇONS L'HISTORIQUE !

Quand Sylvain Malette était président de la FAE, chaque fois que je le voyais à la télé, je n'avais pas besoin de monter le son pour savoir ce qu'il disait, je le devinais tout de suite. Il disait Non.

On aurait dit un anglophone dans l'isoloir lors d'un référendum sur l'indépendance du Québec. « Trouvez-vous que.. » Non !

« Pensez-vous que... »

Non !

« Seriez-vous d'accord si... »

Non !

Malette a quitté son poste, mais le réflexe persiste.

Si le gouvernement propose quelque chose, c'est sûr que c'est mauvais.

Regardez la réaction de la FAE au projet de loi 47 piloté par le ministre Drainville.

Le ministre veut qu'on cesse d'effacer le dossier d'un prof dès qu'il change de poste ou d'école.

Tu as reçu un blâme ou tu as fait l'objet d'une mesure disciplinaire à la suite d'une inconduite ?

Ça va être inscrit dans ton dossier, et si tu changes d'école ou d'affectation, cette information ne s'effacera pas, elle va te suivre. Histoire de permettre à ton nouveau directeur de pouvoir vérifier tes antécédents.

Ça tombe sous le sens, non ?

Après tout, tu ne passes pas tes journées à plier des boîtes de carton, tu travailles avec des enfants, c'est normal qu'on puisse connaître ton historique, savoir si tu as crié après une élève ou si tu lui as tordu un bras.

Je suis sûr que tous les parents sont pour cette mesure.

Eh bien, la FAE et la CSQ sont contre.

Non non non non non. Sous prétexte que les profs ont « droit » à une « amnistie » et à une deuxième chance.

Et le risque que le prof se conduise mal une deuxième fois ? Qu'en est-il du « droit » de savoir si un prof a des problèmes de comportement ou pas ?

« Bof. Pas notre problème. »

Et ça se dit solidaire...

So, so, sottise, oui !

DES BÂTONS DANS LES ROUES

Vous souvenez-vous de l'époque où on disait que les syndicats étaient des acteurs de changements sociaux ?

Aujourd'hui, on a de plus en plus l'impression qu'ils défendent l'immobilisme.

Il faut transformer de fond en comble la démocratie syndicale afin d'empêcher une petite bande de crinqués de noyauter le vote et d'imposer leurs points de vue ?

Non.

Il faut permettre aux entrepreneurs en construction d'embaucher des travailleurs qui résident dans d'autres régions que la leur, afin de pallier la pénurie de main-d'oeuvre ?

Non.

Il faut encourager une plus grande flexibilité afin, par exemple, de permettre à un peintre de tirer des joints et de faire des jobs de plâtrage, ce qui participerait à réduire les délais et les coûts des projets ?

Non.

Notre système est sclérosé. Tout le monde le dit, il a besoin d'air.

Moins de paperasse et de règles strictes qui étouffent l'initiative.

Mais pour ça, il faut tous pousser dans la même direction.

Plutôt que tirer la couverture chacun de son côté.

Québec doit agir et plafonner les hausses de taxes municipales

Le Journal de Québec · 01 févr. 2024 · 38 · michel.girard@quebecormedia.com

Le week-end dernier, mes collègues Yves Lévesque et Jean-louis Fortin du Bureau d'enquête du Journal nous apprenaient que dans bon nombre de municipalités au Québec, les hausses de taxes municipales pour l'année 2024 ont nettement dépassé le taux d'inflation, lequel a bouclé l'année 2023 en hausse de 3,9 %.



Dans certaines municipalités, les hausses sont deux fois plus élevées que l'inflation.

Fait important à souligner : je vous rappelle que cette hausse généralisée du compte de taxes municipales en

2024 fait suite à une autre augmentation qui était forte en 2023, allant jusqu'à dépasser les 15 % et même plus.

Faut-il s'en surprendre ? NON. Pourquoi ? Parce que les administrations municipales des villes de 25 000 habitants et plus traînent un énorme boulet : elles sont aux prises avec une main-d'oeuvre qui coûte cher, très cher.

À preuve, dans le cadre de la comparaison de 75 emplois repères que l'on retrouve dans le secteur public, parapublic, municipal et privé, l'institut de la statistique du Québec calcule que les employés du secteur municipal gagnent une rémunération globale (salaires et avantages sociaux) qui dépasse de 36 % la rémunération des employés de la fonction publique et parapublique québécoise et celle des salariés des entreprises du secteur privé de 200 employés et plus.

Vous avez bien lu : 36 % de plus. Évidemment, on conviendra que ce monstrueux écart de revenu en faveur des employés municipaux pèse lourdement dans la facture de notre compte de taxes municipales.

Les administrations municipales, elles, ne font jamais référence à cette rémunération généreuse lorsqu'elles présentent leurs nouveaux budgets et les hausses de taxes qui s'en suivent.

LE FAR WEST DE LA TAXATION

Elles préfèrent mettre la « faute » de la hausse des comptes de taxes sur la hausse des coûts des services de première ligne qu'elles doivent rendre à la population en vertu des pouvoirs et responsabilités que le gouvernement du Québec leur a refilés.

Alors que le gouvernement de François Legault a pris la sage décision de limiter depuis deux ans les hausses annuelles du coût des services de l'état québécois à 3 % par année, du côté des municipalités, c'est la loi du Far West qui règne ou presque. Les municipalités, elles, sont « libres » d'augmenter les taxes municipales au niveau qu'elles le souhaitent.

Je vous donne un exemple. Sur ma rue, dans mon patelin de la Rive-sud de Montréal, le compte de taxes municipales a augmenté de 5 % en 2024. Vous allez me dire que c'est à peine 1,1 point de pourcentage de plus que l'inflation. Attention : cette hausse de 5 % survient après une forte hausse de 15,9 % des taxes municipales en 2023. On parle donc ici d'une augmentation des taxes municipales de 21 % en deux ans, le double de l'inflation galopante !

C'est pire dans nombre de municipalités au Québec.

On est donc loin du plafond d'augmentation des tarifs gouvernementaux (y compris Hydro-Québec) de 3 % par année qu'a imposé le gouvernement Legault afin de permettre aux ménages québécois de traverser cette difficile période inflationniste.

LE GOUVERNEMENT INCOHÉRENT

Les municipalités, elles, ne se « bâdrent » pas des difficultés financières rencontrées par une grande majorité des ménages à cause de l'inflation et de la forte augmentation des taux d'intérêt.

Et le gouvernement Legault les laisse faire, ne voyant aucunement la pertinence d'intervenir pour leur imposer des limites en termes de taxation municipale.

C'est d'autant plus « incohérent » cette décision gouvernementale de ne pas limiter les hausses de taxes municipales qu'il a lui-même décidé l'an dernier de plafonner à 3 % le niveau des augmentations de taxes scolaires sur les mêmes propriétés.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. J'invite le gouvernement de François Legault à mettre ses culottes et par le fait même, à imposer aux municipalités un plafond d'augmentation des taxes municipales.

Ça suffit les hausses de taxes municipales qui dépassent l'inflation !

J'invite le gouvernement de François Legault à mettre ses culottes et par le fait même, à imposer aux municipalités un plafond d'augmentation des taxes municipales